

L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°24 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 03 Mars 2015

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE, P.BOIZARD, Ph. VALLET, R.UZAN, N.ZAJAC, M.JEANNE
membres de la C.O.C. LIFE

Excusés:

C.PEETERS, J.RICHOL, M.TURBIAN

+16 MASCULINS PRENATIONALE

Match NOISY LE SEC / BLANC MESNIL du 07-08 Mars 2015

La rencontre aura lieu le 18 Avril 2015 à 20h30.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match VAIRES / NOISY LES SEC du 28-29 Mars 2015

Suite à l'indisponibilité de la salle de Vaires, la COC autorise le report de cette rencontre. Merci aux deux clubs de s'entendre au plus vite, et merci à Vaires de nous envoyer un justificatif d'indisponibilité.

+16 MASCULINS EXCELLENCE

Match HBC DU LOING / MONTEREAU du 14-15 Mars 2015

A ce jour nous n'avons toujours pas la conclusion de cette rencontre. Sans conclusion le Vendredi 06 Mars 2015, HBC du Loing aura match perdu pas pénalités sportive et financière.

Match MONTREUIL / AULNAY du 21-22 Mars 2015

Suite à l'indisponibilité de la salle de Montreuil, la COC autorise le report de ce match. Merci aux deux clubs de s'entendre au plus vite.

+16 MASCULINS HONNEUR

Nous demandons à tous les clubs d'envoyer les feuilles de match du Dimanche 8 Mars 2015 afin que nous puissions mettre la seconde phase en ligne dès Lundi.

Reprise de la 2ème phase le week-end du 14-15 Mars 2015.

Merci d'avance de votre compréhension.

-20 MASCULINS

Match VAIRES / ROISSY OZOIR du 07-08 Mars 2015

Nous demandons au club de Vaires de nous faire parvenir la conclusion au plus tard le Jeudi 5 Mars 2015 avant Midi sous peine de sanction.

Match VAIRES / AVON du 28-29 Mars 2015

En raison de l'indisponibilité de la salle de Vaires, la COC autorise l'inversion de la rencontre sous réserve de l'accord du club d'Avon.

LIG FEMININS EXCELLENCE

Match AUBERVILLIERS / BOBIGNY du 21-22 Mars 2015

La rencontre aura lieu le Samedi 21 Mars 2015 à 18h30 en lieu et place du Dimanche 22 Mars 2015 à 14h00.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

COURRIERS AUX CLUBS

Montereau: Suite à votre courrier la sanction du PV N°23 est levée

SANCTIONS

Vaires : -20 ans. Conclusion non parvenu dans les délais (50€). **Sanction 15/05**

Fait à Bondy le 04 Mars 2015

La C.O.C.

Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.